

Projet régional visant à contribuer à l'amélioration de la gouvernance des ressources minérales dans la région des Grands Lacs

Principaux résultats en 2025

Le projet régional visant à contribuer à l'amélioration de la gouvernance des ressources minérales dans la région des Grands Lacs, mis en œuvre par IMPACT dans le cadre du Programme de l'Union européenne pour la paix et la sécurité, vise à améliorer la gestion régionale des ressources minières tout en contribuant à la sécurité, à la stabilité et au développement local.

Ce projet soutient la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) et ses États membres dans la gestion des ressources minières issues de l'exploitation artisanale pour en faire des catalyseurs de développement socioéconomique, de stabilité et de sécurité.

Ce projet de 4 ans, évalué à 7,1 M€ (7,5 M\$ US), est rendu possible grâce au soutien financier de l'Union européenne (UE).



31^e réunion du Comité régional de la CIRGL sur la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles, tenue à Kinshasa, en République démocratique du Congo, novembre 2025

Survol de 2025

Au cours de sa deuxième année d'existence, le projet a appuyé la CIRGL et ses États membres à faire avancer les travaux de mise en œuvre dans le cadre de l'Initiative régionale contre l'exploitation illégale des ressources naturelles (IRRN) – des efforts qui lui ont permis d'insuffler un nouvel élan à la coopération régionale en faveur d'une gouvernance responsable des ressources minières.

Le projet a contribué à la validation et à l'approbation des Lignes directrices régionales révisées sur la formalisation du secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE). Il a aussi consolidé le Mécanisme régional de certification (MRC) grâce à des audits indépendants, à la formation des auditrices et auditeurs, et à la poursuite du développement de la Base de données régionale de la CIRGL sur les flux de minerais.

Le projet a en outre contribué à évaluer l'application des six outils de l'IRRN et lancé la préparation d'un compendium des bonnes pratiques relatives aux régimes d'exportation de l'or. Le dialogue s'est également poursuivi avec les États membres et les acteurs des marchés internationaux afin d'améliorer la gestion des ressources minières dans la région des Grands Lacs.



Notre engagement commun est de transformer les richesses minérales de la région des Grands Lacs, source de conflits, en un fondement de paix et de prospérité »

Ambassadeur João Samuel Caholo,
Ancien Secrétaire exécutif de la CIRGL

Principaux résultats en 2025



Amélioration du contrôle des ressources minières artisanales

Lignes directrices régionales sur la formalisation de l'EMAPE : Les États membres de la CIRGL ont adopté la deuxième mouture des Lignes directrices régionales sur la formalisation du secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle. Cette version met l'accent sur l'inclusion des femmes et des jeunes, l'accès au financement et la valorisation locale des ressources minières.

Évaluation des six outils de l'IRRN : Le projet a appuyé les États membres à évaluer l'application des six outils de l'Initiative régionale contre l'exploitation illégale des ressources naturelles (IRRN). Ils ont cerné les progrès réalisés et les lacunes à combler, puis recommandé la création d'un septième outil axé sur la valorisation des ressources minières, la facilitation du commerce et la coopération économique afin de soutenir les objectifs de paix.

Participation du comité régional : Lors des réunions du comité régional et des ateliers de validation, les États membres ont fait le point sur la mise en œuvre de l'IRRN, validé et approuvé d'importants documents techniques, puis formulé des recommandations pour améliorer la gestion des ressources minières dans la région.



Adoption de la version améliorée du Mécanisme régional de certification (MRC)

Participation du comité d'audit : Lors des réunions du comité d'audit, les États membres ont approuvé des rapports d'audit indépendant, retenu des auditrices et auditeurs en vue de missions à venir, agréé de nouveaux cabinets d'audit et instauré un mécanisme de classement pour les prochaines sélections. Ces efforts ont favorisé une mise en œuvre plus rigoureuse du MRC. Le comité a également progressé dans l'établissement de mécanismes de résolution liés aux allégations de contrebande de minerais de la RDC vers le Rwanda.

Audits indépendants : Menées en Ouganda, en République démocratique du Congo et au Burundi, six missions indépendantes d'audit réalisées sous l'égide du système de contrôle de la CIRGL ont permis de renforcer le Mécanisme régional de certification et l'intégrité des chaînes d'approvisionnement en minéraux.

Formation des cabinets d'audits e vérification indépendants : Des cabinets régionaux d'audit, agréés ou en voie de l'être, ont été formés aux méthodes d'audit indépendant, au Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence, à la caractérisation chimique des minerais et à la préparation des rapports d'audit. Cette formation contribue à rehausser la qualité et la crédibilité des audits menés selon le Mécanisme régional de certification de la CIRGL.



Mise en œuvre des pratiques exemplaires d'exportation de l'or artisanal

Compendium régional des bonnes pratiques relatives aux régimes d'exportation de l'or : L'équipe du projet a entamé la rédaction d'un compendium régional, qui fournira aux États membres des conseils pratiques, des recommandations concrètes et des études de cas pour mieux encadrer l'exportation de l'or artisanal. Ce recueil favorisera également l'égalité des genres et le pouvoir d'action des jeunes en matière de gestion des ressources naturelles.

Mobilisation internationale : Grâce à l'appui du projet, une délégation de la CIRGL a pris part au 18^e Forum de l'OCDE sur les chaînes d'approvisionnement responsables en minerais, une tribune de choix pour échanger avec les acteurs mondiaux sur la traçabilité et l'approvisionnement éthique.



9^e réunion ordinaire des ministres en charge des Mines de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), tenue à Kinshasa, en République démocratique du Congo, novembre 2025.



Adoption de la version améliorée du Mécanisme régional de certification (MRC)

Participation du Groupe de travail technique sur la Base de données régionale : Lors de ses réunions, le Groupe de travail technique a fait le point sur le déploiement de la Base de données régionale afin d'appuyer les objectifs de transparence et de traçabilité des flux de minerais. Les normes relatives aux données de la chaîne de traçabilité, les cadres de gouvernance et de sécurité des données, l'analyse des lacunes ainsi que le cahier des charges de la solution de partage de données de la CIRGL ont été approuvés à cette occasion.

Base de données régionale sur les flux de minéraux : La deuxième phase des recherches consacrées aux protocoles et aux normes de partage de données a été achevée en vue du développement continu de la Base de données régionale de la CIRGL sur les flux de minerais. Ces travaux contribuent à harmoniser les pratiques de partage de données tout en améliorant la traçabilité et l'interopérabilité entre les États membres.

Application du MRC : Les États membres ont poursuivi leurs efforts visant à renforcer la mise en œuvre du MRC au moyen de réformes législatives, de procédures de certification harmonisées, de systèmes de traçabilité élargis et de certificats délivrés par la CIRGL. La République du Congo a réalisé des progrès notables dans l'application du MRC, tandis que le Burundi, la République démocratique du Congo, le Rwanda, la Tanzanie et l'Ouganda ont poursuivi le déploiement des procédures normalisées du Mécanisme.



Le Mécanisme régional de certification (MRC) garantit que la chaîne d'approvisionnement en minerais des 3T et en or ne contribue pas aux conflits dans la région des Grands Lacs. Les audits par des tiers (APT) constituent un élément clé du MRC, d'où l'importance de renforcer les capacités des auditeurs de la région.

David Sebagala, Inspecteur principal des mines, ministère de l'Énergie et du Développement minéral de l'Ouganda, et membre du Comité d'audit.



Formation des auditeurs tiers tenue à Mbarara, en Ouganda, mars 2025.

Partenaires de mise en œuvre

La CIRGL est une organisation intergouvernementale composée de 12 États membres : l'Angola, le Burundi, la République centrafricaine, la République du Congo, la République démocratique du Congo, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda, le Soudan du Sud, le Soudan, la Tanzanie et la Zambie. Elle a été fondée dans un contexte d'instabilité politique et de conflits qui comporte une forte dimension régionale et nécessite une action concertée afin de favoriser des conditions de paix et de développement durable. Le projet accroît les capacités de l'Unité technique sur les ressources naturelles de la CIRGL, qui est ainsi mieux outillée pour appuyer les États membres. www.icglr.org

IMPACT transforme la façon dont les ressources naturelles sont gérées dans les zones où la sécurité et les droits de la personne sont menacés. Il analyse et conçoit des approches de gestion dans une triple optique de renforcement de la sécurité, de développement et d'égalité. Organisme indépendant sans but lucratif, IMPACT fait action commune avec des partenaires pour mettre en œuvre un changement durable. Il est partenaire technique de la CIRGL et lui fournit du soutien depuis la signature en 2006 du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement de la région des Grands Lacs. www.impacttransform.org

Cette publication a été financée par l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité d'IMPACT et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne.